

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-52 Stationnement interdit travaux de signalétique au sol

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de signalétique au sol par l'entreprise Signaux Girod, nécessitant d'interdire le stationnement devant le n° 1 rue de la Barbacane, devant les n° 10 et 11 rue Porte Pérot, devant le n° 2 rue de la Placette, le long de la parcelle B 2113 côté rue de la Promenade, devant les n° 119, 151 et 159 avenue de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux de signalétique au sol par l'entreprise Signaux Girod, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant le n° 1 rue de la Barbacane, devant les n° 10 et 11 rue Porte Pérot, devant le n° 2 rue de la Placette, le long de la parcelle B 2113 côté rue de la Promenade, devant les n° 119, 151 et 159 avenue de Béziers.

Article 2

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge de la commune de Puissalicon, afin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 26/03/2025

Publication sur le site internet de la commune le 26/03/2025

Puissalicon le 26/03/2025

Michel FARENC
Maire

